



COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 26 AVRIL 2021

**Nombre de Membres**

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt et un et lundi 26 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

16/04/2021

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**

16/04/2021

**Excusée représentée** : ; Mme Aline COUTAREL représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

**Excusé** : M. Christian BAÏSSE.

Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2021-25** : Acquisition de l'observatoire le Nautonier et de la parcelle attenante – autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet déjà évoqué en séance d'acquiescer la tour du château de Castelfranc dite « Observatoire Le Nautonier » dans un souci de préservation, de valorisation et de maintien dans le patrimoine local de ce bien historique, dans le cadre de la mise en vente de la propriété.

Par mail en date du 20 janvier 2021, les propriétaires du château de Castelfranc, ont fait une offre pour ce bien. Après négociation, les propriétaires ont accepté la proposition de la Commune pour l'acquisition de « l'Observatoire Le Nautonier » située sur la parcelle cadastrée AR 29 d'une contenance de 2 165 m<sup>2</sup> et une parcelle de terrain attenante d'une contenance de 2 555 m<sup>2</sup> cadastrée AR 91 pour un montant global de 50 000,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents à intervenir pour concrétiser cette acquisition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'acquiescer la tour du château de Castelfranc dite « Observatoire Le Nautonier » située sur la parcelle cadastrée AR 29 d'une contenance de 2 165 m<sup>2</sup> et une parcelle de terrain attenante d'une contenance de 2 555 m<sup>2</sup> cadastrée AR 91 ;
- APPROUVE le prix d'achat de 50.000,00 € (cinquante mille euros) pour les parcelles AR 91 et 29 ;
- PRÉCISE que les frais notariés seront à l'entière charge de la Commune ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ces acquisitions et notamment l'acte notarié.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

